



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

2^E AVIS PUBLIC D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

dans le cadre de l'adoption du règlement 367-22-01 modifiant le règlement de zonage no. 367-02

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, directrice générale - greffière de la municipalité de Val-des-Lacs :

QUE lors d'une séance tenue le 24 octobre 2022, le conseil a adopté le premier projet de règlement numéro 367-22-01, modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

Une 2^e assemblée publique de consultation aura lieu à l'hôtel de ville situé au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs le mardi 29 novembre 2022 à 18h30. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera présenté. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront le faire. Si toutefois quelqu'un ne peut être présent à la séance publique, il y aura possibilité de se faire entendre par une consultation écrite. Dans ce cadre, toute personne intéressée peut émettre ses commentaires par écrit via courrier électronique à la municipalité. Les commentaires reçus seront pris en compte avant de statuer sur la demande. Il est important de noter que ce règlement contient une ou plusieurs dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Par courrier électronique : urbanisme@val-des-lacs.ca à l'attention de :
M. Vincent Côté, Directeur du département d'urbanisme

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 349 chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs du lundi au vendredi, de 9 h à 16 h, sauf les congés fériés, ainsi que sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : www.val-des-lacs.ca

L'objet du règlement 367-22-01 vise :

L'ajout d'un groupe « Établissements à caractère érotique » à la classe 1 des usages commerciaux, via une procédure d'usage conditionnel, et ce, pour la zone CT-3. L'emplacement de la zone CT-3 est illustré ci-après.

Donné à Val-des-Lacs, ce 15 novembre 2022.

Caroline Champoux
Directrice générale – Greffière

2^e AVIS PUBLIC D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**dans le cadre de l'adoption du règlement 367-22-01 modifiant
le règlement de zonage no. 367-02**

